Vie et Boulogne communauté de communes



PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT

6BIS – ANNEXES

	Prescription	Approbation	Exécutoire
Elaboration	21.03.2016	22.02.2021	23.03.2021
Mise à jour n°01 et 02		01.04.2021	01.04.2021
Mise à jour n°03		16.04.2021	16.04.2021
Mise à jour n°04		07.06.2021	07.06.2021
Mise à jour n°05		20.09.2021	20.09.2021
Mise à jour n°06		28.02.2023	28.02.2023
Mise en compatibilité par déclaration de projet n°01		20.03.2023	23.04.2023
Mise à jour n°07		22.05.2023	24.05.2023
Modification n°01	19.05.2022	20.11.2023	23.12.2023
Modification n°02	19.05.2022	20.11.2023	23.12.2023
Modification n°03	16.06.2022	20.11.2023	23.12.2023
Révision allégée n°01	11.07.2022	23.09.2024	27.10.2024
Révision allégée n°02	25.09.2023	23.09.2024	27.10.2024
Mise à jour n°08	22.11.2021	29.09.2024	02.10.2024
Mise à jour n°09		16.04.2025	17.04.2025
Mise en compatibilité par déclaration d'utilité publique n°02		21.08.2026	17.09.2026
Modification n°04	20.03.2025	09.11.2026	
Modification simplifiée n°01	17.07.2025	26.01.2026	30.01.2026
Révision allégée n°03	24.11.2025		
Révision allégée n°04	24.11.2025		
Révision allégée n°05	15.12.2025		
Mise à jour n°10		30.06.2026	30.06.2026

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 09/11/2026

Fait au Poiré-sur-Vie,

Guy Plissonneau
Président de la CC Vie et Boulogne
11 nov. 2026

Communauté de Communes 24, rue des Landes 85170 LE POIRÉ S/VIE VIE et BOULOGNE



Communauté de communes

Vie et Boulogne

PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT

6.8 Patrimoine Archeologique

www.vie-et-boulogne.fr

VIE et BOULOGNE
Communauté de Communes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Arrêté n° 475 du 21 JUIN 2018
portant délimitation de zones de présomption de prescription archéologique

La Préfète ;

VU le code du Patrimoine, notamment ses articles L.522-4, L.522-5 et R.523-6 prévoyant la possibilité de définir, dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale, des zones de présomption de prescriptions archéologiques, préalablement à la réalisation de projets d'aménagement affectant le sous-sol

VU l'avis de la Commission territoriale de la recherche archéologique sur le zonage archéologique objet du présent arrêté, en date du 19 juin 2018

Vu l'arrêté n°2017/SGAR/DRAC/468, du 3 juillet 2017 de Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Pays-de-la-Loire, portant délégation de signature à Madame Nicole PHOYU-YEDID, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

VU Vu l'arrêté n° 2018/DRAC/1 – secrétariat général du 4 mai 2018, signé de Madame Nicole PHOYU-YEDID, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, portant subdélégation de signature ;

Considérant que des vestiges archéologiques intéressant l'histoire des civilisations à différentes périodes chronologiques sont présents sur plusieurs zones dans le périmètre du territoire de la commune concernée par le présent arrêté ;

Considérant que leur protection implique la transmission de permis de construire, de démolir et d'autorisations d'installations et travaux divers au préfet de région ;

ARRÊTE

Article 1 - Les zones définies dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale sur la commune d'AIZENAY (85) sont indiquées dans l'annexe 1 (tableau) et délimitées dans l'annexe 2 (carte) du présent arrêté.

Article 2 - Les projets d'aménagement entrant dans le champ d'application de l'article R.523-4 du code du Patrimoine doivent faire l'objet d'une saisine du préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie – 1 rue Stanislas Baudry - BP 63518 - 44035 Nantes Cedex 1) dans les périmètres des zones et au-dessus des seuils définis en annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3 - En dehors des zones définies par le présent arrêté, les alinéas 2 à 6 de l'article R. 523-4 du code du Patrimoine s'appliquent.

Article 4 - En application de l'article R.523-6 du code du Patrimoine, le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la VENDÉE Une copie de l'arrêté et de ses annexes sera adressée par le Préfet du département au Maire concerné, aux fins d'affichage en mairie pendant un délai d'un mois minimum.

Article 5 - La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à NANTES, le 21 JUIN 2018

Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
Le Conservateur régional de l'archéologie
Conservateur général du patrimoine
Jean-Philippe BOUVET

Service régional de l'archéologie, DRAC des Pays-de-la-Loire, zones de présomptions archéologiques de la commune de : AIZENAY

Seuil en m²	Zone	Numéro de l'EA	Nom du site / Lieu-dit-cadastral	(Chronologie) vestiges
seuil à 100m²	4	85 003 0004	EGLISE SAINT-BENOIT / PLACE DE L'EGLISE	(Haut moyen-âge - Epoque moderne) église
seuil à 100m²	4	85 003 0004	EGLISE SAINT-BENOIT / PLACE DE L'EGLISE	(Haut moyen-âge - Epoque moderne) nécropole
seuil à 100m²	4	85 003 0004	EGLISE SAINT-BENOIT / PLACE DE L'EGLISE	(Haut moyen-âge - Epoque moderne) sarcophage
seuil à 100m²	33	85 003 0033	L'ORGERIERE / L'ORGERIERE	(Gallo-romain) enclos quadrangulaire double
seuil à 100m²	33	85 003 0033	L'ORGERIERE / L'ORGERIERE	(Gallo-romain) fosse
seuil à 100m²	41	85 003 0041	LE GRAND PLESSIS 2 / LE GRAND PLESSIS	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) manoir
seuil à 100m²	45	85 003 0045	BONNEFONDS / BONNEFONDS	(Moyen-âge?) maison
seuil à 100m²	57	85 003 0057	CHATEAU DE LA MARRONNIERE / CHATEAU DE LA MARONNIERE	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) château fort
seuil à 100m²	59	85 003 0059	LA MONERIE /	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) manoir
seuil à 100m²	60	85 003 0060	LA PETITIERE /	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) manoir
seuil à 100m²	61	85 003 0061	CHATEAU D'AIZENAY /	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) manoir
seuil à 100m²	62	85 003 0062	LA GUEDONNIERE / LA GUEDONNIERE	(Epoque moderne) manoir
seuil à 100m²	63	85 003 0063	LA GIRAUDINIERE / LA GIRAUDINIERE	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) manoir

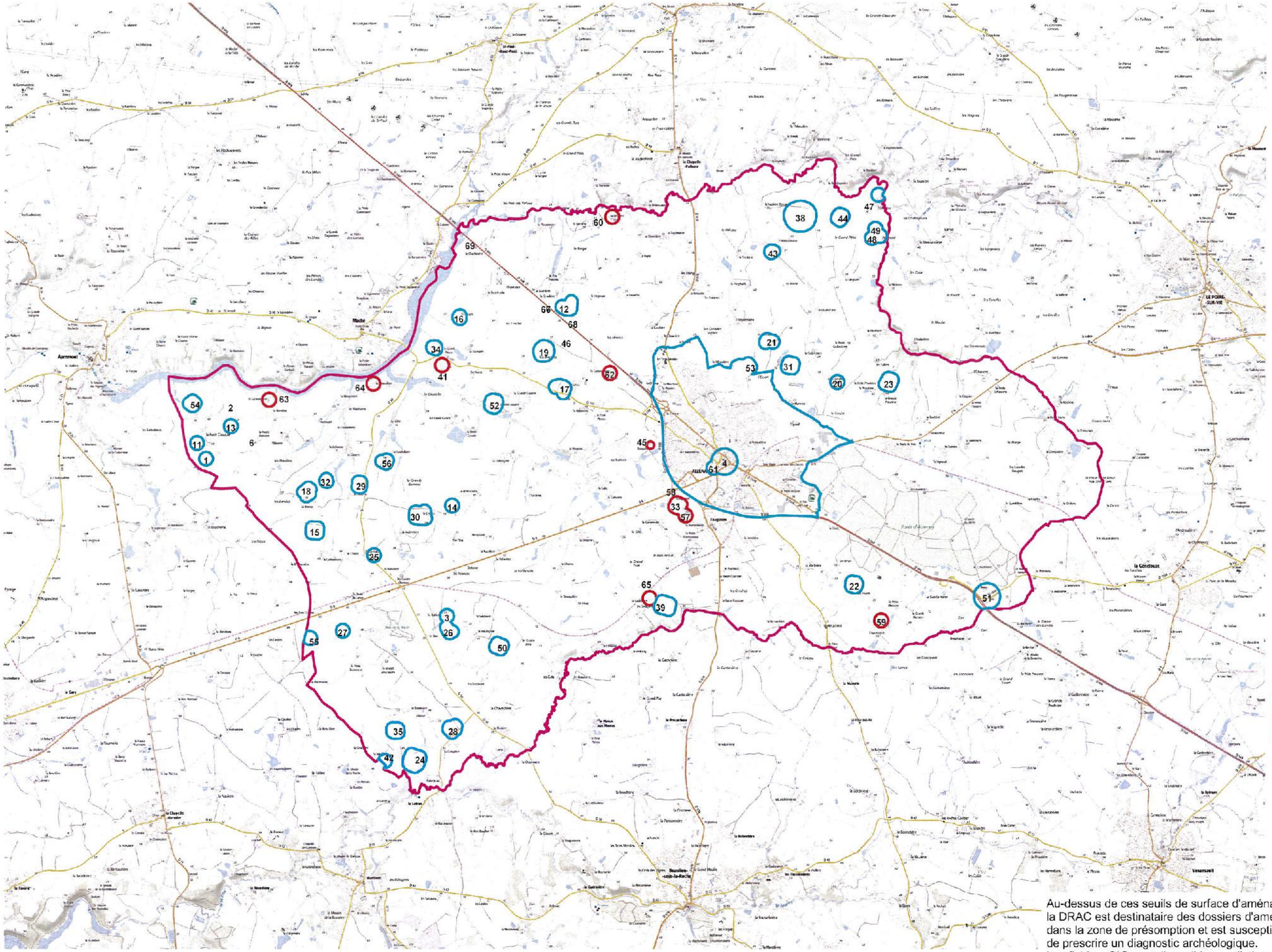
seuil à 100m²	64	85 003 0064	LA ROLANDIERE /	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) manoir
seuil à 100m²	65	85 003 0065	LA GUILLOTIERE /	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) manoir
seuil à 10000m²	2	85 003 0002	LES DORS / LE FROMENTEAU	(Epoque indéterminée) mare rectilinéaire ?
seuil à 10000m²	6	85 003 0006	LA HAUTE BURNIERE /	(Epoque indéterminée) chemin ?
seuil à 10000m²	6	85 003 0006	LA HAUTE BURNIERE /	(Epoque indéterminée) fossé parallèle
seuil à 10000m²	46	85 003 0046	LE GRAND BEGNON / LES BOURBES	(Epoque indéterminée) chemin
seuil à 10000m²	46	85 003 0046	LE GRAND BEGNON / LES BOURBES	(Epoque indéterminée) fossé parallèle
seuil à 10000m²	66	85 003 0066	LA PETITE JUTARDIERE 1 /	(Haut moyen-âge - Moyen-âge classique) fosse
seuil à 10000m²	66	85 003 0066	LA PETITE JUTARDIERE 1 /	(Haut moyen-âge - Moyen-âge classique) fossé
seuil à 10000m²	66	85 003 0066	LA PETITE JUTARDIERE 1 /	(Haut moyen-âge - Moyen-âge classique) occupation
seuil à 10000m²	66	85 003 0066	LA PETITE JUTARDIERE 1 /	(Haut moyen-âge - Moyen-âge classique) trou de poteau
seuil à 10000m²	67	85 003 0067	LA PETITE JUTARDIERE 2 /	(Age du bronze ancien) fossé
seuil à 10000m²	67	85 003 0067	LA PETITE JUTARDIERE 2 /	(Age du bronze ancien) occupation
seuil à 10000m²	68	85 003 0068	LE VRIGNOUX /	(Age du bronze moyen) dépôt bronze
seuil à 10000m²	68	85 003 0068	LE VRIGNOUX /	(Age du bronze moyen) fosse
seuil à 10000m²	68	85 003 0068	LE VRIGNOUX /	(Age du bronze moyen) stèle commémorative
seuil à 10000m²	69	85 003 0069	SITE DE L'ORMEAU/LA CHARLOISIERE /	(Haut-empire) bâtiment

seuil à 10000m²	69	85 003 0069	SITE DE L'ORMEAU/LA CHARLOISIERE /	(Haut-empire) fosse
seuil à 10000m²	69	85 003 0069	SITE DE L'ORMEAU/LA CHARLOISIERE /	(Haut-empire) occupation
seuil à 10000m²	69	85 003 0069	SITE DE L'ORMEAU/LA CHARLOISIERE /	(Haut-empire) production métallurgique
seuil à 3000m²	1	85 003 0001	LA FORET CHAUCHE 1 / LES CHAPELLES	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire
seuil à 3000m²	1	85 003 0001	LA FORET CHAUCHE 1 / LES CHAPELLES	(Epoque indéterminée) fossé
seuil à 3000m²	3	85 003 0003	LA RABLERIE 1 / LA RABLERIE	(Epoque indéterminée) souterrain
seuil à 3000m²	11	85 003 0011	LA FORET CHAUCHE 2 / LA FORET CHAUCHE	(Epoque indéterminée) enclos carré(e)
seuil à 3000m²	11	85 003 0011	LA FORET CHAUCHE 2 / LA FORET CHAUCHE	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire
seuil à 3000m²	12	85 003 0012	LA GROULIERE / LA GROULIERE	(Epoque indéterminée) enclos curvilinéaire
seuil à 3000m²	13	85 003 0013	LA FORET CHAUCHE 3 / PATIS DE LA FORET	(Epoque indéterminée) enclos circulaire
seuil à 3000m²	14	85 003 0014	LA CRECHE 1 / LA BRETONNIERE	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire
seuil à 3000m²	15	85 003 0015	LA CAILLONNIERE, LA BROSSE / LA CAILLONNIERE	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire
seuil à 3000m²	16	85 003 0016	SAINT JOSEPH / SAINT JOSEPH	(Epoque indéterminée) enclos circulaire incomplet(e)
seuil à 3000m²	17	85 003 0017	LA BODINIERE / LA BODINIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire double
seuil à 3000m²	18	85 003 0018	LA BROSSE 1 / LA BROSSE	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire incomplet(e)
seuil à 3000m²	19	85 003 0019	LES BOURBES / LE MACHECOUL	(Epoque indéterminée) enclos curvilinéaire double
seuil à 3000m²	20	85 003 0020	LA GRANDE LANDE / LA GRANDE LANDE	(Epoque indéterminée) enclos curvilinéaire

seuil à 3000m²	21	85 003 0021	LE BORDINEAU / LE BORDINEAU	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire
seuil à 3000m²	22	85 003 0022	LES PAVOTS / LE PATIS DES LANDES	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire
seuil à 3000m²	23	85 003 0023	LA GRANDE PROUTIERE / LA GRANDE PROUTIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire
seuil à 3000m²	24	85 003 0024	LA JETIERE 1 / LA JETIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire
seuil à 3000m²	25	85 003 0025	BEAUREGARD / BEAUREGARD	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire
seuil à 3000m²	26	85 003 0026	LA RABLERIE 2 / LE RETAIL	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire double
seuil à 3000m²	27	85 003 0027	LES TROIS CHENES / LES NOUETTES	(Epoque indéterminée) enclos circulaire
seuil à 3000m²	28	85 003 0028	LA CESSIERE / LA CESSIERE	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire incomplet(e)
seuil à 3000m²	29	85 003 0029	LA BORDERIE / LA BORDERIE	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire incomplet(e)
seuil à 3000m²	30	85 003 0030	LA CRECHE 2 / LA CRECHE	(Epoque indéterminée) enclos (système d') quadrangulaire
seuil à 3000m²	31	85 003 0031	LA GUIBRETIERE / LA GUIBRETIERE	(Epoque indéterminée) enclos carré(e)
seuil à 3000m²	32	85 003 0032	LA BROSSE 2 / LA DELINIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire incomplet(e)
seuil à 3000m²	34	85 003 0034	LE GRAND PLESSIS / LE GRAND PLESSIS	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire incomplet(e)
seuil à 3000m²	35	85 003 0035	LA JETIERE 2 / LA JETIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire
seuil à 3000m²	38	85 003 0038	LE CHAMP NAULEAU / LE CHAMP NAULEAU, VIGNE DE LA BOEGE, LA CROIX	(Epoque indéterminée) enceinte double circulaire
seuil à 3000m²	39	85 003 0039	LE PETIT DOLBEAU / LE PETIT DOLBEAU, LA TOURNERIE	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire
seuil à 3000m²	42	85 003 0042	LA JETIERE 3 / LA JETIERE	(Epoque indéterminée) enclos carré(e) ?

seuil à 3000m²	43	85 003 0043	LA PARIGIBIERE / LA PARIGIBIERE, L'HERISSONNIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire incomplet(e)
seuil à 3000m²	44	85 003 0044	LES TERRES DES BOUCHERS / L'ORCELIERE, LES TERRES DES BOUCHERS	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire
seuil à 3000m²	47	85 003 0047	L'ORCELIERE / L'ORCELIERE	(Epoque indéterminée) enclos curvilinéaire rectilinéaire
seuil à 3000m²	48	85 003 0048	LA GRANDE DOREE DU BAS / LA GRANDE DOREE DU BAS	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire
seuil à 3000m²	49	85 003 0049	L'OUCHE DU BAS / L'OUCHE DU BAS	(Epoque indéterminée) enclos curvilinéaire
seuil à 3000m²	50	85 003 0050	LA BALLANGERIE SUD /	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire
seuil à 3000m²	51	85 003 0051	LA BOIRIE / LA BOIRIE	(Gallo-romain) enclos rectangulaire
seuil à 3000m²	51	85 003 0051	LA BOIRIE / LA BOIRIE	(Gallo-romain) ferme
seuil à 3000m²	52	85 003 0052	LA GRANDE DAVIERE SUD / LA GRANDE DAVIERE SUD	(Epoque indéterminée) enclos (système d') curvilinéaire
seuil à 3000m²	53	85 003 0053	L'ESSART /	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire
seuil à 3000m²	54	85 003 0054	LES ERONDES / LES ERONDES	(Epoque indéterminée) enclos incomplet(e) quadrangulaire
seuil à 3000m²	55	85 003 0055	LES TROIS CHENES SUD /	(Epoque indéterminée) enclos incomplet(e) ovale
seuil à 3000m²	56	85 003 0056	LA COUROLLIERE /	(Epoque indéterminée) enclos incomplet(e) quadrangulaire
seuil à 3000m²	58	85 003 0058	LA MARRONNIERE / LA MARRONNIERE	(Haut moyen-âge) chemin Mérovingien
seuil à 3000m²	58	85 003 0058	LA MARRONNIERE / LA MARRONNIERE	(Haut moyen-âge) fossé Mérovingien
seuil à 3000m²	58	85 003 0058	LA MARRONNIERE / LA MARRONNIERE	(Haut moyen-âge) occupation Mérovingien

Cartographie des zones de présomption de prescriptions archéologiques de la commune d'Aizenay élaborée à partir des vestiges significatifs connus au 22/03/2018



Au-dessus de ces seuils de surface d'aménagement,
la DRAC est destinataire des dossiers d'aménagements projetés
dans la zone de présomption et est susceptible
de prescrire un diagnostic archéologique.
Les fichiers SIG sont disponibles sur l'atlas des patrimoines à l'adresse suivante :
http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/